

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 11 Décembre 2014

COMPTE RENDU

Présents : Mmes GRANDGIRARD - PEIRETTI GARNIER – QUENET- GLAS – PROST - GEORGES - BONNET PONTIER – MRS PLANTIER – LAZAREWICZ – POUDEVIGNE – CRUVELLIER – MARTIN – ISOARDI – HIGON – DALVERNY – VALY – BASSET - PIC -SCHWEITZER

Absents représentés : Mme LAUPIES par Mr SCHWEITZER, Mme DAMBREVILLE par Mr BORD, Mme JULLIAN SICARD par Mr BASSET,

Secrétaire : PIC Pierre

Ouverture de la séance à 20h30

Après avoir fait l'appel nominal, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal du 21 novembre 2014. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

En préambule Monsieur le Maire fait part de la tristesse et du chagrin qui frappe la municipalité suite au décès de Nathalie ARDOUIN et Maria CAULÉ, et demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Considérant que conformément à l'article L2122-14 du CGCT , le Maire est tenu de convoquer le conseil municipal dans les quinze jours en cas de cessation de fonction d'un des ses adjoints afin de soumettre à son vote le remplacement ou non de ce mandat d'adjoint

1 Proclamation des membres du conseil municipal suite à décès et démission

Suite au décès de Madame ARDOUIN Nathalie en date du 16 novembre 2014, élue sur la liste « Maîtrisons ensemble l'avenir : on continue ! », et suite à la démission de Madame COMBIS Corinne en date du 27 novembre 2014 élue sur la liste « Maîtrisons ensemble l'avenir : on continue ! », le conseiller municipal suivant issue de la même liste, est installé, à savoir Monsieur PIC Pierre.

2 Commission municipale INFO et Commission municipale CULTURE ET FESTIVITES : modification des membres

Suite au décès de Madame ARDOUIN Nathalie, élue membre de ses deux commissions, Monsieur le Maire propose de procéder à son remplacement et rappelle le principe de la représentation proportionnelle au sein des commissions municipales.

Sont ainsi désignés à l'unanimité à la commission INFO : Monsieur PIC Pierre et à la commission CULTURE ET FESTIVITES : Monsieur ISOARDI Gilbert.

3 Election d'un nouvel adjoint au Maire

Monsieur le Maire précise que suite au décès Madame ARDOUIN Nathalie, deuxième adjointe au Maire, il convient pour assurer le bon fonctionnement de l'administration communale de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire rappelle les délégations de Madame ARDOUIN Nathalie : culture, festivités, information, communication, état civil

Monsieur le Maire envisage de confier les délégations communication et information à Monsieur POUDEVIGNE Olivier, adjoint au Maire et celles de la culture, festivités et état civil à Madame QUENET Marie-Claire qui serait nommée conseillère municipale déléguée et de procéder à l'élection de Monsieur MARTIN Bernard actuellement conseiller municipal délégué au poste de 2^{ième} adjoint au maire

Le conseil municipal décide d'élire un nouvel adjoint au Maire qui occupera le deuxième rang dans l'ordre du tableau et procède à l'élection de ce deuxième adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur MARTIN Bernard et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés élit Monsieur MARTIN Bernard deuxième adjoint au Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention exceptionnelle à l'association France Palestine Solidarité

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention de 150 € l'association France Palestine Solidarité pour l'animation développée sur la commune et notamment la soirée organisée le 10 novembre dernier où un film a été projeté suivi d'un débat.

Divers

Pierre PIC est content de faire partie de l'équipe majoritaire municipale et souligne la belle personnalité qu'était Nathalie ARDOUIN et regrette les circonstances de sa rentrée au conseil municipal.

La séance a été levée à 21 h 15.

Monsieur PIC Pierre, secrétaire de séance